

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021

Date de la convocation : 13 avril 2021

Séance du Conseil Municipal : 19 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni à l'Espace Herbauges, rue de la Prise d'Eau aux Herbiers, sous la présidence de Mme Véronique BESSE, Maire, hormis pour la délibération 2 sous la présidence de M. Christophe HOGARD.

Présents : Véronique BESSE – Christophe HOGARD – Angélique REMIGEREAU – Luc SOULARD – Magali LOISEAU – Patrice BOUANCHEAU - Odile PINEAU – Jean-Yves MERLET - Estelle SIAUDEAU - Stéphane RAYNAUD - Roger BRIAND – Jean-Marie GRIMAUD – Angélique BOISSELEAU – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Fanny GIRARD – Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU -Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM– Julie MARIEL-GODARD – Joseph LIARD - Aurélie TURBÉ - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusé : Pierrick THOMAS

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 2, 32 et 34

APPEL ET ENONCE DES POUVOIRS

Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Jean-Yves MERLET en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ :

- a approuvé le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA COMMUNICATION PAR LA MAIRE, DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

SEANCE :

1- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (5 abstentions : Julie MARIEL-GODARD, Joseph LIARD, Aurélie TURBÉ, Etienne BLANCHARD et Patricia CRAVIC) :

- approuve les comptes de gestion de l'exercice 2020.

2- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire se retire de la salle au moment du vote du compte administratif. La séance se poursuit ; le Conseil Municipal élit son Président à l'unanimité : Christophe HOGARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (5 abstentions : Julie MARIEL-GODARD, Joseph LIARD, Aurélie TURBÉ, Etienne BLANCHARD et Patricia CRAVIC) :

- approuve les comptes administratifs 2020 comme suit :

Budget Principal :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
<u>Fonctionnement</u>				
Dépenses	26 428 147,29	19 033 330,43	0,00	19 033 330,43
Recettes	26 428 147,29	27 203 537,91	0,00	27 203 537,91
Résultat	0,00	8 170 207,48	0,00	8 170 207,48
<u>Investissement</u>				
Dépenses	19 705 686,29	11 029 546,67	6 389 916,00	17 419 462,67
Recettes	19 705 686,29	12 818 418,20	1 490 000,00	14 308 418,20
Résultat	0,00	1 788 871,53	-4 899 916,00	-3 111 044,47
Résultat de clôture 2020	0,00	9 959 079,01	-4 899 916,00	5 059 163,01

Budget Industrie :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
<u>Fonctionnement</u>				
Dépenses	539 515,35	418 163,19	0,00	418 163,19
Recettes	539 515,35	587 785,62	0,00	587 785,62
Résultat	0,00	169 622,43	0,00	169 622,43
<u>Investissement</u>				
Dépenses	1 150 287,25	910 135,78	210 500,00	1 120 635,78
Recettes	1 150 287,25	1 048 230,68	30 218,30	1 078 448,98
Résultat	0,00	138 094,90	-180 281,70	-42 186,80
Résultat de clôture 2020	0,00	307 717,33	-180 281,70	127 435,63

Budget Culture - Espace Herbagues :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	549 975,00	375 880,70	0,00	375 880,70
Recettes	549 975,00	375 880,70	0,00	375 880,70
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Résultat de clôture 2020</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Budget Réseau de chaleur :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	49 569,38	34 986,00	0,00	34 986,00
Recettes	49 569,38	48 819,38	0,00	48 819,38
Résultat	0,00	13 833,38	0,00	13 833,38
Investissement				
Dépenses	68 621,01	8 250,00	0,00	8 250,00
Recettes	68 621,01	140 992,91	0,00	140 992,91
Résultat	0,00	132 742,91	0,00	132 742,91
<i>Résultat de clôture 2020</i>	<i>0,00</i>	<i>146 576,29</i>	<i>0,00</i>	<i>146 576,29</i>

Budget Lotissement de la Pépinière :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	1 264 972,62	597 356,51	0,00	597 356,51
Recettes	1 264 972,62	886 856,57	0,00	886 856,57
Résultat	0,00	289 500,06	0,00	289 500,06
Investissement				
Dépenses	996 055,87	246 604,69	0,00	246 604,69
Recettes	996 055,87	996 055,62	0,00	996 055,62
Résultat	0,00	749 450,93	0,00	749 450,93
<i>Résultat de clôture 2020</i>	<i>0,00</i>	<i>1 038 950,99</i>	<i>0,00</i>	<i>1 038 950,99</i>

Budget Chaufferie de la Tibourgère

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	67 695,22	55 219,97	0,00	55 219,97
Recettes	67 695,22	61 183,90	0,00	61 183,90
Résultat	0,00	5 963,93	0,00	5 963,93
Investissement				
Dépenses	203 084,96	37 617,16	0,00	37 617,16
Recettes	203 084,96	19 615,96	0,00	19 615,96
Résultat	0,00	-18 001,20	0,00	-18 001,20
<i>Résultat de clôture 2020</i>	<i>0,00</i>	<i>-12 037,27</i>	<i>0,00</i>	<i>-12 037,27</i>

Budget Cinéma

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	56 958,66	1,05	0,00	1,05
Recettes	56 958,66	53 687,66	0,00	53 687,66
Résultat	0,00	53 686,61	0,00	53 686,61
Investissement				
Dépenses	3 136 662,00	1 294 808,26	0,00	1 294 808,26
Recettes	3 136 662,00	594 808,26	700 000,00	1 294 808,26
Résultat	0,00	-700 000,00	700 000,00	0,00
Résultat de clôture 2020	0,00	-646 313,39	700 000,00	53 686,61

Budget Global :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	28 956 833,52	20 514 937,85	0,00	20 514 937,85
Recettes	28 956 833,52	29 217 751,74	0,00	29 217 751,74
Résultat	0,00	8 702 813,89	0,00	8 702 813,89
Investissement				
Dépenses	25 260 397,38	13 526 962,56	6 600 416,00	20 127 378,56
Recettes	25 260 397,38	15 618 121,63	2 220 218,30	17 838 339,93
Résultat	0,00	2 091 159,07	-4 380 197,70	-2 289 038,63
Résultat de clôture 2020	0,00	10 793 972,96	-4 380 197,70	6 413 775,26

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (5 abstentions : Julie MARIEL-GODARD, Joseph LIARD, Aurélie TURBÉ, Etienne BLANCHARD et Patricia CRAVIC) :

- affecte les résultats de l'exercice 2020,
- dit que ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2021.

4- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE :

- du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville des Herbiers en 2020
- des bilans et des acquisitions-cessions réalisées en 2020 par l'EPF de la Vendée dans le cadre des conventions de maîtrise foncière des secteurs Grande Rue, Rue Nationale, Cour de la Mission et Pépinière .

5- BUDGET 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (5 abstentions : Julie MARIEL-GODARD, Joseph LIARD, Aurélie TURBÉ, Etienne BLANCHARD et Patricia CRAVIC) :

- approuve le projet de décision modificative n° 1 de l'exercice 2021

BALANCE GENERALE CONSOLIDEE

Budget / Section	Budget cumulé BP 2021		Décision modificative DM1		Total Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal						
Investissement	16 937 133,01	16 937 133,01	0,00	0,00	16 937 133,01	16 937 133,01
Fonctionnement	26 064 868,01	26 064 868,01	0,00	0,00	26 064 868,01	26 064 868,01
Total	43 002 001,02	43 002 001,02	0,00	0,00	43 002 001,02	43 002 001,02
Industrie						
Investissement	660 200,00	660 200,00	1 177 080,00	1 177 080,00	1 837 280,00	1 837 280,00
Fonctionnement	531 435,63	531 435,63	-51 000,00	-51 000,00	480 435,63	480 435,63
Total	1 191 635,63	1 191 635,63	1 126 080,00	1 126 080,00	2 317 715,63	2 317 715,63
Lotissement la Pépinière						
Investissement	996 055,93	996 055,93	0,00	0,00	996 055,93	996 055,93
Fonctionnement	1 285 555,99	1 285 555,99	0,00	0,00	1 285 555,99	1 285 555,99
Total	2 281 611,92	2 281 611,92	0,00	0,00	2 281 611,92	2 281 611,92
Culture-Herbauges						
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	554 925,00	554 925,00	0,00	0,00	554 925,00	554 925,00
Total	554 925,00	554 925,00	0,00	0,00	554 925,00	554 925,00
Réseau de chaleur						
Investissement	181 572,91	181 572,91	0,00	0,00	181 572,91	181 572,91
Exploitation	51 833,38	51 833,38	0,00	0,00	51 833,38	51 833,38
Total	233 406,29	233 406,29	0,00	0,00	233 406,29	233 406,29
Chaufferie bois Tibourgère						
Investissement	171 463,93	171 463,93	0,00	0,00	171 463,93	171 463,93
Exploitation	71 400,00	71 400,00	0,00	0,00	71 400,00	71 400,00
Total	242 863,93	242 863,93	0,00	0,00	242 863,93	242 863,93
Cinéma						
Investissement	3 216 863,62	3 216 863,62	0,00	0,00	3 216 863,62	3 216 863,62
Exploitation	137 186,61	137 186,61	0,00	0,00	137 186,61	137 186,61
Total	3 354 050,23	3 354 050,23	0,00	0,00	3 354 050,23	3 354 050,23
Balance consolidée						
Investissement	22 163 289,40	22 163 289,40	1 177 080,00	1 177 080,00	23 340 369,40	23 340 369,40
Fonctionnement	28 697 204,62	28 697 204,62	-51 000,00	-51 000,00	28 646 204,62	28 646 204,62
Total général	50 860 494,02	50 860 494,02	1 126 080,00	1 126 080,00	51 986 574,02	51 986 574,02

6- ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FÊTE DU CHRONO

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise le versement du solde de la subvention de 8 500 € à l'association « Comité d'Organisation de la Fête du Chrono »,
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder au mandatement correspondant, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2021 – compte 94-6574,

- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document s'y rapportant.

7- REMISES GRACIEUSES DE LOYERS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide une remise gracieuse des titres listés en annexe de la présente délibération
- précise que la dépense sera imputée au compte 6745 des budgets principal et industrie.

8- FINANCEMENT DE 9 LOGEMENTS – LA CHESNAIE – GARANTIE D'EMPRUNT À VENDÉE HABITAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la garantie d'emprunt à Vendée Habitat dans les conditions ci-dessous :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Ville des Herbiers accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 771 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119561 constitué de cinq lignes de prêt.

Ces principales caractéristiques sont les suivantes :

PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL :

- Montant du prêt : 278 793 euros
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux : Livret A + 0,60%

PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL FONCIER :

- Montant du prêt : 108 000 euros
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux : Livret A + 0,60%

PRET LOCATIF AIDE D'INTEGRATION :

- Montant du prêt : 249 207 euros
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux : Livret A - 0,20%

PRET LOCATIF AIDE D'INTEGRATION FONCIER :

- Montant du prêt : 90 000 euros
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux : Livret A - 0,20%

PRET HAUT DE BILAN :

- Montant du prêt : 45 000 euros
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle

- Taux : 0% sur la première période (20 ans) puis Livret A + 0,60% sur la deuxième période (20 ans)

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint en charge des finances, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

9- CONVENTION AVEC L'ARS DES PAYS DE LOIRE POUR LE CENTRE DE VACCINATION DES HERBIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de désigner la ville des Herbiers en tant que porteur juridique du centre de vaccination.
- autorise Mme le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de financement après validation par l'ARS des Pays de Loire ainsi que tout autre document relatif au bon fonctionnement du centre de vaccination
- décide qu'une quote-part des financements perçus de l'ARS sera reversée aux communautés de communes de Mortagne-sur-Sèvre et de Pouzauges et au CIAS du Pays des Herbiers au vu des dépenses engagées par ces structures
- autorise Mme le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document en vue du reversement des financements perçus

10- RACHAT D'UN CAVEAU AMÉNAGÉ DANS UNE CONCESSION RÉTROCÉDÉE À LA COMMUNE, À M ET MME SIONNEAU ROGER

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'accepter la demande de rachat du caveau des époux SIONNEAU moyennant une indemnisation d'un montant de 893,00€.
- autorise Mme le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

11- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs :

✓ Transformation de postes suite à avancement de grade et concours :

Grade actuel	Nouveau grade	Motif	Date
1 Rédacteur	1 Rédacteur ppal de 2ème classe	Avancement de grade	01/05/2021
2 Rédacteur ppaux de 2ème classe	2 Rédacteurs ppaux de 1ère classe	Avancement de grade	01/05/2021
5 Adjoints Techniques	5 Adjoint technique ppaux de 2ème classe	Avancement de grade	01/05/2021 et 01/07/2021
3 Adjoints Techniques ppaux de 2ème classe	3 Adjoints techniques ppaux de 1ère classe	Avancement de grade	01/05/2021
2 agents de maîtrise	2 agents de maitrise ppaux	Avancement de grade	01/05/2021
1 ATSEM ppal 2ème classe	1 ATSEM ppal 1ère classe	Avancement de grade	01/05/2021
2 Adjoints administratifs ppaux de 2ème classe	2 Adjoints administratifs ppaux de 1ère classe	Avancement de grade	01/05/2021 et 01/08/2021
1 aux de puériculture ppal de 2ème classe	1 auxil de puériculture ppal de 1ère classe	Avancement de grade	01/05/2021
2 Adjoints d'animation	2 Adjoints d'animation ppaux de 2ème classe	Avancement de grade	01/05/2021
1 éducateur des APS	1 éducateur des APS ppal de 2ème classe	Avancement de grade	01/05/2021
2 Adjoints administratifs principaux 2ème classe	2 Rédacteurs	concours	01/05/2021 et 01/12/2021
1 Agent social ppal 2ème classe	1 ATSEM ppal de 2ème classe	concours	01/05/2021

✓ Transformation de postes :

Grade actuel	Nouveau grade	Motif	Date
Adjoint technique ppal 2ème classe	Adjoint Technique	Départ à la retraite – (voirie –propreté)	01/05/2021
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	Démission et nouvelle arrivée (voirie-signaleur)	01/05/2021
Technicien ppal de 2ème classe	Adjoint Technique	Mutation (espaces publics)	20/04/2021
Agent de maîtrise ppal	Adjoint Technique	Départ à la retraite (voirie)	01/05/2021

✓ **Création de poste**

Création d'un poste temporaire à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021 pour la durée de l'année scolaire sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique. (art.3-I-1° Loi n°84-53 du 26.01.84) pour le renfort de l'enseignement la discipline piano au sein de l'école de musique.

✓ **Modification de temps de travail**

• **Service des Affaires scolaires**

Augmentation du temps de travail de :

- 2 Postes d'adjoint technique principal de 2ème classe de 17h30/semaine à 19h/semaine pour l'entretien de locaux scolaires.

• **Maison de la petite enfance**

Suite à l'agrandissement de la Maison de la petite enfance et dans le cadre d'une organisation optimisée de l'entretien des locaux et du matériel (jeux, linge...) :

Augmentation du temps de travail :

- Poste d'adjoint technique de 17h30/semaine à 20h/semaine
- Poste d'adjoint technique principal de 2ème classe de 18h/semaine à 20h30/semaine
- Poste d'adjoint technique de 25h/semaine à 35h/semaine.

• **Service enfance**

Scission d'un poste d'adjoint d'animation à 35h vacant en 2 postes à 17h30/semaine pour couvrir les besoins en encadrement des effectifs de l'accueil de loisirs sur le mercredi notamment.

- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

12- MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME CIBLE DES SERVICES DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- abroge la délibération du Conseil Municipal du 7 Décembre 2020 sur ce sujet à compter du 1^{er} mai 2021
- valide l'organigramme cible des services.

13- AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CCPH – 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de prestations de services entre la CCPH et la Ville des Herbiers pour l'année 2021 comme suit :

	Situation précédente	Nouvelle situation
PRESTATION	QUOTITE	
De la Communauté de communes vers la Ville des Herbiers		
	Néant	
De la Ville des Herbiers vers la Communauté de communes		
	Situation précédente	Nouvelle situation
secrétariat et accueil du service de la redevance incitative sur la durée de remplacement de l'agent en congé maladie	Néant	1 adjoint technique à 100 %

- autorise Mme Le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant,
- impute les recettes afférentes sur le budget principal

14- AVENANT À LA CONVENTION D'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'avenant à la convention portant prolongation du délai d'expérimentation de médiation préalable obligatoire au 31 décembre 2021
- autoriser Mme Le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.

15- MODIFICATION DE L'ENVELOPPE AFFECTÉE AU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la modification de l'enveloppe affectée au complément indemnitaire annuel
- autorise Mme Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette modification,
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal

16- ADOPTION DE NOUVEAUX CRITÈRES INTERNES DE PROMOTIONS DES AGENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- abroge la délibération n°1 du conseil municipal du 14 décembre 2015
- approuve les critères internes d'avancement de grade et de promotion interne suivants :

Pour les avancements :

- 1- Conformité avec l'organigramme cible
- 2- Avis favorable du supérieur hiérarchique avec un ordre de priorité
- 3- Respecter un équilibre F/H en fonction des promouvables dans le grade.
- 4- Règle de la moitié des agents promouvables appliquée par la commission
- 5- Reconnaître l'expérience acquise (à travers la formation et l'ancienneté) et la valeur professionnelle (à travers l'investissement et la motivation)
- 6- Privilégier les agents ayant obtenu leur examen professionnel ou un concours

Pour la promotion interne :

1. Conformité avec l'organigramme cible
2. avoir 3 ans d'ancienneté minimum dans son grade actuel,
3. Avis favorable du supérieur hiérarchique avec un ordre de priorité
4. Respecter un équilibre F/H en fonction des promouvables dans le grade.
5. Reconnaître l'expérience acquise (à travers la formation et l'ancienneté) et la valeur professionnelle (à travers l'investissement et la motivation)
6. Privilégier les agents ayant obtenu leur examen professionnel ou un concours

17- MODIFICATION DES INDEMNITÉS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- modifie la délibération n°24 du conseil municipal du 25 mai 2020 en y ajoutant le versement d'une indemnité à un conseiller municipal délégué à hauteur de 6.43%
- décide que cette modification du versement des indemnités sera effective à compter du 1^{er} mai 2021.
- impute les dépenses sur le budget-compte 02-6531

18- MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont la Communauté de communes du Pays des Herbiers, les communes des Epesses, des Herbiers, de Mouchamps, de Saint Paul en Pareds, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune des Herbiers et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Paul en Pareds, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail,
- désigne la Communauté de Communes du Pays des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes:
 - o Membre Titulaire : Jean-Yves MERLET
 - o Membre suppléant : Lilian BOSSARD
- autorise Mme le Maire ou le Conseiller municipal délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise Mme le Maire ou le Conseiller municipal délégué à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du groupement et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

19- MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIF À LA LOCATION – ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – CONSTITUTION D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- décide de la constitution d’un groupement de commandes dont les membres sont la Commune des Herbiers, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et le Centre Communal d’Action Sociale de la Commune des Herbiers pour les prestations de location et d’entretien des vêtements de travail,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- décide que la « Commission d’Appel d’Offres » compétente sera la Commission d’Appel d’Offres mixte constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d’Appel d’Offres » du groupement de commandes :
 - o Membre Titulaire : Jean-Yves MERLET
 - o Membre suppléant : Lilian BOSSARD
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller municipal délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller municipal délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer le marché tel qu’il aura été attribué par la Commission d’Appel d’Offres du groupement et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

20- MARCHÉS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN NOUVEAU COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE AUX HERBIERS – AVENANTS N°3 AU LOT 1 ET N°1 AU LOT 8 - AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- approuve les projets d’avenants n°3 au lot 1 et n°1 au lot 8 des marchés de travaux pour la construction du nouveau complexe cinématographique,
- autorise Mme le Maire, ou le Conseiller municipal délégué, à les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

21- CESSION D’UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 14 RUE EDOUARD BRANLY AU PROFIT DE LA SAS DES SG85

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- décide de céder à la SAS DES SG85, l’ensemble immobilier sis 14 rue Edouard Branly Les Herbiers, cadastré section AS n°18, n°92 et n°93, d’une contenance totale de 4 400 m², au prix de 420.000 € net vendeur, les frais d’actes étant à la charge de l’acquéreur.
- autorise Madame le Maire, ou l’Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget industrie.

22- CONVENTION D’ENTRETIEN ET DE SIGNALISATION DES SENTIERS PEDESTRES ENTRE L’ASSOCIATION « LES PIEDS Z’AILÉS » ET LA COMMUNE DES HERBIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- approuve la convention,

- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires.

23- PARTICIPATION À VENDÉE EAU – CONVENTION PI.08.001.2021 – RENOUELEMENT D'UN HYDRANT EXISTANT SUR CANALISATION RENOUELEE – RUES HECTOR BERLIOZ ET GABRIEL FAURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux de renouvellement d'un hydrant existant rues Hector BERLIOZ et Gabriel FAURE et le versement de la participation de 1 440 euros dont les crédits sont prévus au budget principal sur le compte VOI 9010 RECU 822 2315 V001,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée.

24- DEMANDE DE REALISATION D'UNE ÉTUDE DE RENOUELEMENT URBAIN À VENDÉE HABITAT RELATIVE À LA CITÉ DES ALOUETTES RUE DE CLISSON AUX HERBIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- sollicite Vendée Habitat pour réaliser une étude de renouvellement urbain et de programmation urbaine sur le secteur de la Cité des Alouettes rue de Clisson aux Herbiers, en partenariat avec la ville des Herbiers.

25- TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE PARCELLES À LA TIBOURGÈRE AU PROFIT DE LA VILLE DES HERBIERS DANS LE CADRE DE LA CONCESSION AVEC L'AMÉNAGEUR ORYON

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- accepte le transfert, à l'euro symbolique, dans le domaine communal des parcelles suivantes :
 - Section XH numéro 92
 - Section P numéro 1909
 - Section R numéros 1342, 1343, 1568, 2389, 2390, 2391
 - Section XD numéros 282, 284, 285, 298, 324, 325, 327, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 411, 430, 431, 437, 443, 444, 460, 461, 464, 470, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 538, 545, 558, 559, 560, 564, 596, 597, 598, 599, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 643, 644, 648, 654, 656, 659, 661, 665, 667, 669, 707.
- précise que ce transfert de propriété sera effectif dès lors que la Commune en sera propriétaire,
- décide de classer, après acquisition, lesdits biens dans le domaine public routier communal : section XH numéro 92, section R numéro 2390 ; section XD numéros 282, 284, 285, 298, 374, 375, 376, 411, 437, 460, 461, 530, 531, 532, 533, 560, 597, 598, 618, 619, 624, 654, 659, 661, 667.
- décide de classer, après acquisition, lesdits biens dans le domaine privé communal : section P numéro 1909 ; section R numéros 1342, 1343, 1568, 2389, 2391 ; section XD numéros 324, 325, 327, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 430, 431, 443, 444, 464, 470, 526, 527, 528, 529, 538, 545, 558, 559, 564, 596, 599, 620, 621, 622, 623, 625, 626, 643, 644, 648, 656, 665, 669, 707.
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes nécessaires, les frais étant à la charge du propriétaire cédant.

26- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide le versement des subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant	Imputation
<i>Subvention exceptionnelle</i>		
LES CYCLADES	4 000,00 €	33 - 6574
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
ARABESQUE	6 500,00 €	33 - 6574
LES AMIS DE LA GRAINETIERE	1 000,00 €	33 - 6574
ENTRECHATS	2 000,00 €	33 - 6574
L'ART DU MOUVEMENT	500,00 €	33 - 6574
THEATRE DU STRAPONTIN	6 000,00 €	33 - 6574
ECHO OPTIQUE	1 000,00 €	33 - 6574
TOTAL	21 000,00 €	

- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2021 – compte 33-6574,
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations.

27- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « ACCUEIL DE LOISIRS » À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES - ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les modes de calcul des subventions municipales à Familles Rurales,
- décide de verser à Familles Rurales les subventions comme suit : un acompte en avril 2021 de 102 124.55 euros, un acompte en juillet 2021 de 13 842.95 euros et pas d'acompte en octobre 2021 du fait d'une régularisation négative de 37 426.95 euros, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2021 - comptes 6574-423 (été) et 6574-64
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer une convention d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec l'association.

28- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « FAMILLE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ :

- décide le versement des subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant	Imputation
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS	80,00 €	520 – 6574
NOVALISS	4 317,00 €	520 – 6574
LUDOTHEQUE FAMILLES RURALES	4 000,00 €	520 – 6574
TOTAL	8 397,00 €	

- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2021 – compte 520-6574,
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations.

29- DISPOSITIF D'AIDE À LA FORMATION BREVET D'APTITUDE À LA FONCTION D'ANIMATEUR (B.A.F.A)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le dispositif d'aide à la formation B.A.F.A (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) dans les conditions et selon les modalités exposées,
- donne pouvoir à Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

30- SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – AIDE À LA FORMATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement de la subvention de 4 398€ à l'Office Municipal des Sports,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder au mandatement correspondant,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 40-6574 SUBHORSOMS du budget primitif 2021, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports.
- autorise Mme le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec l'association.

31- ÉCOLE MUNICIPALE DE SPORT – REMBOURSEMENT DE DEUX INSCRIPTIONS – SAISON 2020-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le remboursement des inscriptions suivantes :
 - à Mme ROBILLARD le remboursement d'un montant de 39,00 €.
 - à Mme BANTANTOU le remboursement d'un montant de 37,00 €.
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants

32- ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SOCIÉTÉ DE TIR HERBRETAISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (Christophe HOGARD ne prend pas part au vote) :

- approuve le versement de la subvention de 5 000 € à la Société de Tir Herbretaise,
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-6574-SUBEX du budget primitif 2021, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports

33- ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – VÉLO CLUB HERBRETAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement de la subvention de 4 000 € au Vélo Club Herbretais,

- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-6574-SUBEX du budget primitif 2021, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,

34- ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - RÉPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (Christophe HOGARD ne prend pas part au vote) :

- approuve le versement des subventions suivantes :

ABV LES HERBIERS	4 938 €
GOLF CLUB DES ALOUETTES	1 207 €
ALOUETTES GYM	5 906 €
BADMINTON HOUSE	1 815 €
LHVB BASKET	6 520 €
CTH CYCLOTOURISME	831 €
ETOILE D'OR TWIRLING	2 131 €
HVHB HAND BALL	3 538 €
LES HERBIERS PETANQUE	1 123 €
JUDO CLUB HERBRETAIS	2 995 €
BUSHIDO KARATE	1 240 €
ULTIMATE LHC	894 €
MELUSINE	470 €
MOTO CLUB HOLESHOT	1 752 €
CLUB NATATION HERBRETAIS	1 701 €
TENNIS DE TABLE HERBRETAIS TTH	2 057 €
PIEDS Z'AILES MARCHE	970 €
LES ROULETTES HERBRETAISES	1 928 €
RSA FOOTBALL	5 307 €
SOCIETE DE TIR HERBRETAISE	2 054 €
TENNIS CLUB HERBRETAIS	3 438 €
TUTTI FRUTTI DANSE	817 €
VELO CLUB HERBRETAIS	2 061 €
WBCH VENDEE VOLLEY BALL CLUB HERBRETAIS	1 668 €
ASEP ECOLE PUBLIQUE	371 €
ASEPH ECOLE PRIVEE	371 €
AS JEAN ROSTAND	1 326 €
ELAN SPORTIF JEAN YOLE	2 467 €
AS JEAN XXIII	1 303 €
AS JEAN MONNET	1 054 €
LES HERBIERS BILLARD ACADEMIE	1 222 €
NEV ESCRIME	1 270 €
MUAY THAI BOXE	1 091 €
FUN BOWLING CLUB	780 €
RUGBY CLUB HERBRETAIS	2 740 €
CAVALIERS NOIRS ECHEC	1 617 €
MARCASSINS BASEBALL	958 €
TAEKWONDO	1 503 €
EQUIALTITUDE	2 042 €
APH PALET	743 €

LES HERBIERS VENDEE TRIATHLON	1 186 €
AÏKIDO	539 €
TOTAL	79 944 €

- dit que pour l'année 2021, le montant de l'enveloppe globale dédiée aux subventions de fonctionnement pour les clubs sportifs est fixé à 79 944 €
- autorise Mme le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-6574-SUBFONC du budget primitif 2021, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

La séance est levée à 20h15.

Véronique BESSE
Maire



